

- Juin 2021

## Analyse de la compétitivité du marché euro-méditerranéen des filières pêche-nectarine en 2020 (données 2019)

Pays suivis : Espagne, France, Grèce, Italie, Turquie

### Objectifs et méthodologie

La veille concurrentielle est un outil collectif d'observation et d'analyse mis en place à l'attention de tous les acteurs de la filière fruits et légumes pour comprendre et anticiper les évolutions de la compétitivité.

Afin de permettre une meilleure approche des forces et faiblesses des concurrents en présence, l'analyse de la compétitivité s'articule suivant **six axes** :

- 1- Le potentiel de production
- 2- L'environnement pédologique, climatique et pathogène
- 3- La capacité à conquérir les marchés
- 4- Le portefeuille des marchés
- 5- L'organisation de la filière et le soutien public
- 6- L'environnement macro-économique

La comparaison au sein de la filière s'appuie sur une évaluation homogène de la compétitivité, en prenant en compte l'ensemble des maillons composant la filière (de la production au consommateur). Pour chacun des axes, une note est attribuée à chaque pays en fonction de nombreux indicateurs de performance, permettant ainsi de les classer entre eux. La compétitivité de la filière d'un pays est évaluée sur un total de 1 000 points.

La collecte d'informations dans les pays producteurs est confiée au cabinet Agrex Consulting. L'exploitation des données recueillies est réalisée par un travail d'équipe rassemblant FranceAgriMer et Agrex Consulting. L'analyse est éclairée par l'expertise de professionnels de chaque maillon des filières, notamment en comité de pilotage de l'étude.

### Principaux résultats

**Classement final des filières nationales pour la pêche-nectarine en 2019 (sur 1000 points)**



Depuis près de 10 ans, **l'Espagne** arrive en tête de cette veille concurrentielle, et l'écart avec les autres pays tend à s'accroître. La production espagnole représente 32,6 % des pêches nectarines récoltées sur la zone Europe / Turquie. La production continue à progresser, mais les surfaces sont en recul en 2018 et 2019, après plusieurs années de hausse. La filière a

développé des variétés adaptées à son climat (besoin en froid limité) et précoces lui permettant d'accéder aux marchés export avant les autres producteurs. Le développement de la pêche plate engagé depuis plusieurs années semble ralentir. Par ailleurs, la stratégie de développement sur les marchés export, basée sur une offre à bas prix, semble voir ses limites. En effet, les producteurs espagnols ont connu plusieurs campagnes successives au cours desquels les prix étaient insuffisants pour assurer leurs rémunérations et la filière est confrontée à des arrachages dans certaines zones. L'Espagne reste cependant largement leader sur les marchés européens, et a exporté plus de 850 000 tonnes de pêches-nectarines en 2019, notamment en France, Allemagne, et au Royaume-Uni. A l'inverse, le niveau de consommation locale est limité et en baisse depuis quelques années, rendant la filière largement dépendante des exportations.

**La France** consolide sa position de second. Après des années de baisse, la surface de vergers français en pêches-nectarines se stabilise (9 000 ha), et la production progresse en 2019, pour s'établir à 203 000 tonnes. La filière favorise les variétés haut de gamme pour se différencier de ses concurrents et offrir une meilleure rémunération à ses producteurs. La France n'est néanmoins pas autosuffisante en pêches-nectarines et recourt largement à l'importation, en provenance d'Espagne principalement. Si la balance commerciale se stabilise, elle reste néanmoins largement déficitaire, même si la consommation est assez limitée (5 kg/an/hab). Principal handicap des filières fruits et légumes en France, le coût de la main d'œuvre pèse sur les coûts de production des arboriculteurs. Mais la croissance de la demande des consommateurs en produits français, permet à la filière de

trouver désormais un meilleur équilibre, qui a permis d'enrayer les baisses de surfaces, et les arrachages au profit de cultures plus rentables.

Après une campagne 2018 très difficile, **l'Italie** retrouve la 3<sup>ème</sup> place de ce podium. Deuxième producteur de pêches-nectarines européen avec une production de 1 225 000 tonnes, sur 62 000 ha, l'Italie a connu une campagne bien meilleure que la précédente. La filière a perdu près de 20 000 ha en 10 ans, ce qui lui a valu de perdre des positions sur les marchés exports principalement au profit de l'Espagne. L'Italie a exporté en 2019 quelques 157 000 tonnes, et si elle reste autosuffisante et conserve une balance commerciale positive, celle-ci s'approche progressivement de l'équilibre. Seulement 16 % de la production en frais est exportée, et la filière bénéficie d'un débouché local important, puisque la consommation s'élève à 18 kg/an/hab. L'Italie est le seul pays à produire davantage de nectarines que de pêches, et les producteurs développent la production biologique.

En 2019, **la Grèce** est le seul pays à connaître une baisse de la production. L'essentiel des volumes produits sont destinés à l'industrie de transformation (51 %). En effet, la majorité des vergers sont cultivés en pavies, la pêche et la nectarine ne représentant que 27,5 % et 15,2 % de la récolte en 2019. Si les faibles prix de la pavie ont poussé certains arboriculteurs à s'orienter vers des variétés de pêches ou nectarines plus rémunératrices, ces nouvelles variétés sont plus sensibles aux maladies, et les pertes de rendements peuvent être fortes. La Grèce est le deuxième pays exportateur de pêches-nectarines, loin derrière l'Espagne, avec 163 000 tonnes expédiées en 2019. Le prix export limité (0.48 €/kg), constitue un avantage compétitif fort, mais la Grèce exporte peu sur les principaux pays importateurs européens,

ses principaux clients sont positionnés en Europe de l'Est : Roumanie, Ukraine, Bulgarie et Pologne.

La filière pêche-nectarine **turque** est comme pour beaucoup de domaines agricoles turcs, en plein essor. Elle représente 17,5 % des volumes européens/turcs, soit environ 830 000 tonnes. Les surfaces sont relativement stables depuis quelques années, mais la récolte progresse d'année en année, grâce à une amélioration régulière des rendements. La filière arboricole turque se compose de petites exploitations, qui bénéficient d'une main-d'œuvre bon marché, ce qui lui permet de disposer de coûts de production réduits. Les exportations ne représentent que 16 % du volume produit en frais en Turquie (soit 105 000 tonnes), et sont principalement expédiées vers la Russie, l'Iraq, la Biélorussie, ou la Syrie. La Turquie a ainsi largement profité de l'embargo russe sur les fruits et légumes européens depuis 2014.